



# Assemblée générale

Distr. générale  
3 août 2016  
Français  
Original : anglais

## Soixante et onzième session

Point 25 de l'ordre du jour provisoire\*

### Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

## Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

### Rapport du Secrétaire général

#### Résumé

Près de 800 millions de personnes dans le monde sont sous-alimentées, les problèmes mondiaux de nutrition étant de plus en plus complexes. La plupart des pays sont touchés par de multiples formes de malnutrition – notamment le retard de croissance, l'émaciation, l'insuffisance pondérale, les carences en micronutriments, l'excès pondéral et l'obésité – qui peuvent coexister au sein d'un même pays, ménage ou individu<sup>1</sup>. Pour répondre aux besoins alimentaires des populations futures et éliminer définitivement l'extrême pauvreté et la faim, il faudra doubler la productivité agricole de manière durable tout en atténuant les effets des changements climatiques, réduire les pertes et gaspillages de denrées alimentaires et faire adopter des régimes alimentaires sains partout dans le monde.

\* A/71/100

<sup>1</sup> FAO, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2013 : Mettre les systèmes alimentaires au service d'une meilleure nutrition*, Rome, 2014.



## I. Introduction

1. Dans sa résolution 70/223 sur le développement agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui soumettre, à sa soixante et onzième session, un rapport sur l'application de la résolution, et demandé aux organismes compétents des Nations Unies, agissant dans les limites de leur mandat et de leurs moyens respectifs, de veiller à ce qu'aucun pays ne soit oublié.

2. Le présent rapport décrit les efforts déployés pour atteindre les objectifs adoptés au niveau international sur le développement agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition, et la manière dont ces efforts sont actuellement alignés sur la vision transformatrice du programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>2</sup> (voir résolution 70/1 de l'Assemblée générale) et l'appel à ne laisser personne de côté qui y est formulé. De nombreuses entités ont contribué au rapport, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM), le secrétariat du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), l'équipe de coordination de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale, le Comité permanent de la nutrition des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), le Centre du commerce international (CCI), l'Institut pour la gestion intégrée des flux matériels et des ressources, l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le Bureau des affaires spatiales.

## II. Généralités

3. Le nombre de personnes directement touchées par la malnutrition est impressionnant : environ 2 milliards de personnes souffrent de carences en micronutriments, 159 millions d'enfants âgés de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance (taille insuffisante par rapport à l'âge) et 51 millions d'enfants de la même tranche d'âge souffrent d'émaciation (poids insuffisant par rapport à la taille)<sup>3</sup>. Si des progrès ont été réalisés dans la lutte contre la sous-alimentation et ont notamment permis de faire passer le nombre de personnes sous-alimentées de plus d'un milliard de personnes entre 1990 et 1992 à 780 millions en 2014 et 2016<sup>4</sup>,

---

<sup>2</sup> Voir résolution 70/1.

<sup>3</sup> Voir UNICEF, Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Groupe de la Banque mondiale, *Levels and trends in child malnutrition: joint child malnutrition estimates* (2015).

<sup>4</sup> Voir FAO, Fonds international de développement agricole (FIDA) et Programme alimentaire mondial (PAM), *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde : Objectifs internationaux 2015 de réduction de la faim* (2015), disponible à l'adresse : <http://www.fao.org/3/A-I4646F.PDF>.

l'objectif d'élimination de la faim est loin d'être atteint. Sans un ferme engagement politique et sociétal, une grande partie de la population restera sous-alimentés en 2030, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud<sup>5</sup>. En outre, 41 millions d'enfants de moins de 5 ans et 1,6 milliard d'adultes souffrent d'excès pondéral ou d'obésité, ce qui montre que, même si le monde doit accélérer les progrès pour réduire la dénutrition, il est impossible d'ignorer le triple fardeau grandissant de la malnutrition (sous-alimentation, carences en micronutriments et obésité).

4. Les difficultés à assurer la sécurité alimentaire et à améliorer la nutrition sont aggravées par l'évolution de l'environnement mondial, qui se caractérise par des mouvements de population, l'urbanisation rapide et l'évolution des modes de vie, ainsi que le manque de ressources naturelles et les changements climatiques. La concurrence pour des ressources naturelles alimentaires et non alimentaires n'est pas un phénomène nouveau, mais sa nature et son intensité ont considérablement changé au cours de la dernière décennie, en raison de l'intensification des activités humaines qui s'accompagne de pressions croissantes sur la terre, l'eau, la biodiversité, l'énergie et les nutriments.

5. Le Programme 2030 et ses objectifs de développement durable<sup>2</sup> visent, entre autres, à éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable. Quelques 72 pays ont atteint l'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) consistant à réduire de moitié la faim d'ici à 2015, ce qui montre que l'objectif visant à éliminer complètement la faim d'ici à 2030 est réalisable. Toutefois, si les objectifs du Millénaire pour le développement traitent d'un ensemble limité de questions économiques et sociales, les objectifs de développement durable comprennent 17 objectifs et 169 cibles couvrant un large éventail de questions qui donnent des orientations plus complètes pour parvenir à un développement durable et équitable, et lancent un appel sans ambages à l'action réaffirmant ainsi la vision de paix et de prospérité universelles établie par l'ONU il y a 70 ans.

6. Le Programme 2030 s'applique à tous les pays et vise à ne laisser personne de côté et à aider d'abord les plus défavorisés. De nombreux objectifs de développement durable reflètent explicitement le contenu de normes relatives aux droits de l'homme, y compris l'accès de tous à une alimentation saine, nutritive et suffisante ; à un niveau d'hygiène correct (eau, systèmes d'assainissement, et logements salubres et d'un prix raisonnable); à une couverture sanitaire universelle; à un enseignement primaire et secondaire gratuit, équitable et de qualité; et à des médicaments et des vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un prix abordable.

7. Les relations entre l'objectif de développement durable 2 et les autres illustrent le rôle fondamental de l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition dans le Programme 2030. L'objectif de développement durable 2 et les cibles connexes sont intrinsèquement liés à presque tous les autres objectifs : la sécurité alimentaire dépend fortement des sols (qualité et résilience : Objectif 15), de l'eau

---

<sup>5</sup> Voir FAO, FIDA et PAM, *Objectif Faim Zéro: Le rôle crucial des investissements dans la protection sociale et l'agriculture*, 2<sup>e</sup> édition (Rome, 2015), disponible à l'adresse: <http://www.fao.org/3/A-I4951F.PDF>. Voir aussi: « Agriculture mondiale: horizon 2015/2030 ».

(renouvellement, disponibilité et qualité : Objectif 6), de l'énergie (approvisionnement, prix et fiabilité : Objectif 7), du climat (température optimale et régimes d'humidité, et faible fréquence de phénomènes extrêmes : Objectif 13), et de la croissance économique (revenu et accès aux ressources : Objectifs 8 et 9), ainsi que des modes de consommation et de production (Objectif 12), de l'égalité entre hommes et femmes (Objectif 5) et de la stabilité politique (paix et harmonie : Objectif 16)<sup>6</sup>.

### **III. Mettre un terme à la faim et à la malnutrition : Cibles 2.1 et 2.2 des objectifs de développement durable**

8. La lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes nécessite des actions intégrées dans tous les secteurs, et notamment des interventions complémentaires dans les systèmes alimentaires, de santé publique et d'éducation. Les systèmes alimentaires jouent un rôle prépondérant s'agissant d'offrir un accès physique et économique à une alimentation saine, nutritive et suffisante. Cela suppose que l'on tienne compte des besoins nutritionnels des consommateurs dans toutes les étapes de la chaîne alimentaire, de la production à la consommation en passant par la manutention après récolte, la transformation et le commerce de détail.

9. Un nombre croissant de pays – en particulier en Afrique, en Asie et en Amérique latine – mettent au point des stratégies claires pour intégrer la nutrition et la promotion d'une alimentation saine dans leurs politiques alimentaires et agricoles et leurs plans d'investissement. Les stratégies régionales de développement telles que la Déclaration de Malabo de l'Union africaine sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, la stratégie de sécurité alimentaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Initiative pour l'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim accordent une plus grande importance à la nutrition. Ces stratégies soulignent toutes l'importance d'investir dans l'agriculture, de diversifier la production alimentaire et les régimes et de dispenser des formations de qualité sur la nutrition aux consommateurs, d'introduire des technologies permettant d'économiser de la main-d'œuvre dans la production et la transformation des aliments, de renforcer l'accès des femmes aux revenus et d'améliorer la sécurité alimentaire à tous les stades de la chaîne alimentaire.

10. Les gouvernements nationaux investissent dans le renforcement des capacités des professionnels du secteur de l'alimentation et de l'agriculture, notamment les organisations d'agents de vulgarisation agricole et d'agriculteurs; ils cherchent de plus en plus à promouvoir une alimentation saine en réglementant la commercialisation et à proposer des prix intéressants pour les aliments sains et des prix désavantageux pour les aliments mauvais pour la santé. Ils sont soutenus par les partenaires de développement et les institutions financières internationales, qui accordent une plus grande attention à l'impact nutritionnel de leurs investissements dans l'alimentation et l'agriculture.

11. Malgré une prise de conscience accrue et un engagement politique, des efforts doivent être déployés pour traduire les promesses politiques en actions concrètes. Il

---

<sup>6</sup> Voir Mathew Kurian et Reza Ardakanian (dir.), *Governing the Nexus: Water, Soil and Waste Resources under Conditions of Global Change* (Suisse, Springer, 2015).

est impératif d'investir dans les capacités institutionnelles, notamment en matière de suivi et d'évaluation, afin d'appuyer la prise de décisions fondées sur des données factuelles, et d'échanger des connaissances entre les pays concernant des solutions novatrices pour promouvoir des régimes alimentaires sains.

12. Les femmes jouent un rôle essentiel pour atténuer la faim et la malnutrition, car elles sont principalement chargées de faire en sorte que leur famille ait accès à l'alimentation en s'assurant en outre que celle-ci soit équilibrée sur le plan nutritionnel. Les ménages dirigés par des femmes ne sont pas toujours en mesure de se procurer de la nourriture de bonne qualité et en quantité suffisante en raison des revenus relativement faibles des femmes par rapport à ceux des hommes. Dans les ménages pauvres, les femmes sont souvent plus susceptibles de ne pas recevoir les nutriments dont elles ont besoin, notamment pour la grossesse et l'allaitement, qui demandent des efforts physiques importants.

13. Le fait que les ensembles de données nationales et mondiales soient limités explique que l'on dispose de très peu d'informations sur les dimensions sexospécifiques de la faim. Le manque de données constitue un obstacle majeur à l'analyse sexospécifique et à la surveillance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les données ventilées par sexe ne sont recueillies qu'au niveau national sur un nombre limité d'indicateurs comparables au niveau international, tels que le poids de la masse corporelle et certaines carences en micronutriments.

14. Le Programme 2030 prévoit six cibles convenues à l'échelle internationale concernant la malnutrition dans le monde et énoncées par l'Assemblée mondiale de la Santé en 2012<sup>7</sup>. La situation mondiale en ce qui concerne la réalisation de chacun des six objectifs est décrite dans les sections ci-après.

15. **D'ici 2025, réduire de 40 % le nombre d'enfants de moins de cinq ans présentant un retard de croissance:** Environ 24 % de la population mondiale d'enfants de moins de 5 ans présentaient un retard de croissance en 2014. La tendance mondiale de la prévalence des retards de croissance et le nombre d'enfants atteints sont en baisse, mais ils ne diminuent pas assez rapidement, en particulier en Afrique. Entre 1990 et 2014, la prévalence des retards de croissance a diminué de 39,6 % à 23,8 %, et le nombre d'enfants atteints a reculé de 255 à 159 millions<sup>8</sup>. Sur les 114 pays pour lesquels des données étaient disponibles en 2015, 39 sont en voie d'atteindre cette première cible mondiale relative à la nutrition, contre 24 en 2014<sup>9</sup>.

16. **D'ici 2025, réduire de 50 % l'anémie chez les femmes en âge de procréer:** Les estimations les plus récentes, qui datent de 2011, montrent que 29 % (496 millions) des femmes non enceintes et 38 % (32,4 millions) des femmes enceintes âgées de 15 à 49 ans souffraient d'anémie. La plus forte prévalence de l'anémie a été observée en Asie du Sud et en Afrique centrale. Entre 1995 et 2011, la prévalence de l'anémie a chuté de 12 %, passant de 33 % à 29 % chez les femmes non enceintes et de 43 % à 38 % chez les femmes enceintes. Cela montre que des progrès sont possibles, mais que ceux réalisés à l'heure actuelle ne suffisent pas pour atteindre la deuxième cible mondiale relative à la nutrition d'ici 2025<sup>10</sup>.

<sup>7</sup> Voir WHA65/2012/REC/1, annexe 2.

<sup>8</sup> Voir UNICEF, OMS et Groupe de la Banque mondiale, *Levels and trends in child malnutrition: joint child malnutrition estimates* (2015).

<sup>9</sup> Voir OMS, A/69/7.

<sup>10</sup> Voir WHO/NMH/NHD/14.4.

17. **D'ici 2025, réduire de 30 % l'insuffisance pondérale à la naissance:** Il est difficile de suivre cette troisième cible mondiale relative à la nutrition, car beaucoup de nouveau-nés ne sont pas pesés à la naissance. Des travaux méthodologiques sont entrepris par un groupe composé de représentants de l'UNICEF, de la London School of Hygiene and Tropical Medicine, de l'Université Johns Hopkins et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). On a estimé qu'environ 15 à 20 % de tous les nouveau-nés dans le monde (pendant la période allant de 2005 à 2010) présentaient une insuffisance pondérale à la naissance (c'est-à-dire moins de 2500 grammes), soit plus de 20 millions de naissances par an<sup>11</sup>.

18. **D'ici 2025, pas d'augmentation du pourcentage d'enfants en surcharge pondérale:** La prévalence mondiale de la surcharge pondérale (y compris de l'obésité) chez les enfants de moins de cinq ans était de 6 % en 2014. Cette prévalence est en augmentation et est passée de 4,8 % à 6,1 % entre 1990 et 2014, de même que le nombre d'enfants atteints, qui est passé de 31 à 41 millions. Cette tendance à la hausse est observée dans toutes les régions du monde, la hausse la plus rapide étant enregistrée en Asie. Si cette tendance se poursuit, le nombre d'enfants en surcharge pondérale ou obèses dans le monde atteindra 11 % (70 millions de personnes) d'ici à 2025<sup>12</sup>.

19. **D'ici 2025, porter les taux d'allaitement exclusif au sein au cours des six premiers mois de la vie à au moins 50 %:** Dans l'ensemble, le taux d'allaitement maternel n'augmente pas assez rapidement. Des enquêtes menées entre 2007 et 2014 montrent que, selon les estimations, 36 % des nourrissons de moins de 6 mois étaient nourris exclusivement au sein. Sur la base de ces enquêtes, les taux d'allaitement maternel sont supérieurs à 50 % dans 33 pays et inférieurs à ce seuil dans 98 pays<sup>13</sup>.

20. **D'ici 2025, réduire et maintenir au-dessous de 5 % l'émaciation chez l'enfant:** Près de 8 % (50 millions) des enfants de moins de 5 ans souffraient d'émaciation en 2014; On estime que 16 millions d'entre eux étaient sévèrement atteints. Plus de la moitié de ces enfants vivent dans la région de l'Asie du Sud<sup>14</sup>.

#### IV. Doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires : objectif de développement durable 2, cible 2.3

21. Les petits producteurs alimentaires représentent une part importante de la production agricole et alimentaire mondiale. Les agriculteurs exploitant deux hectares de terres ou moins ne gèrent que 12 % de l'ensemble des terres agricoles, mais ils produisent plus de 80 % de la nourriture mondiale en termes de valeur. La plupart des petits exploitants se trouvent en Asie (75 %), tandis que 9 % se trouvent en Afrique subsaharienne, 7 % en Europe et en Asie centrale, 4 % en Amérique latine et dans les Caraïbes et 3 % dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

<sup>11</sup> Voir WHO/NMH/NHD/14.5.

<sup>12</sup> Voir WHO/NMH/NHD/14.6.

<sup>13</sup> Voir [http://gamapserver.who.int/gho/interactive\\_charts/mdg4/prevention/atlas.html?indicator=i0](http://gamapserver.who.int/gho/interactive_charts/mdg4/prevention/atlas.html?indicator=i0).

<sup>14</sup> Voir UNICEF, OMS et Groupe de la Banque mondiale, *Levels and trends in child malnutrition: joint child malnutrition estimates* (2015).

22. Les efforts de développement déployés par le passé dans le domaine de l'agriculture ont abouti à d'importantes améliorations de la productivité et permis de nourrir une population mondiale croissante en agrandissant relativement peu les surfaces agricoles. Toutefois, les progrès n'ont pas été les mêmes partout et ils ont souvent entraîné des coûts sociaux et environnementaux, réduisant ainsi leurs effets et menaçant leur viabilité. Le développement agricole n'est, par définition, pas viable s'il ne permet pas à ceux dont les moyens de subsistance en dépendent d'avoir un meilleur accès aux ressources et aux avoirs, de participer aux marchés et d'être intégrés dans la chaîne de valeur.

23. Il existe des solutions pour mettre progressivement en place une agriculture plus durable et plus productive. La recherche et l'innovation constituent des outils pour favoriser le changement et mieux comprendre les fonctions et services écosystémiques. Des technologies et des méthodes sont en place pour améliorer la santé des sols et la séquestration du carbone, utiliser l'eau et l'énergie de façon plus efficace, renforcer l'efficacité des chaînes d'approvisionnement alimentaire, réduire les pertes et gaspillages de denrées alimentaires et préserver la biodiversité.

24. La terre est une source de revenus, elle a une incidence sur les droits économiques et humains et est souvent liée à l'identité et aux droits sociaux et culturels. Les différends fonciers sont souvent à l'origine de conflits violents, ce qui a des incidences négatives sur les efforts de réduction de la pauvreté, le développement, la consolidation de la paix, l'aide humanitaire, la prévention des catastrophes et les efforts de relèvement et l'aménagement urbain et rural. Les nouveaux problèmes qui se posent à l'échelle mondiale, tels que l'insécurité alimentaire, les changements climatiques et l'urbanisation rapide, ont également recentré l'attention sur la façon dont les terres sont utilisées, contrôlées et gérées par les États et les acteurs privés.

25. L'accès sûr et équitable des populations rurales aux ressources naturelles dont elles ont besoin pour produire de la nourriture pour leur consommation et accroître leurs revenus est extrêmement important. En effet, leurs moyens de subsistance dépendent souvent de leur accès à la terre, à l'eau aux forêts et aux ressources halieutiques et du contrôle qu'elles en font. Les droits fonciers précaires et inadéquats sur les ressources naturelles conduisent souvent à l'extrême pauvreté et à la faim. Inversement, les droits fonciers sûrs entraînent généralement une hausse des investissements des agriculteurs, des rendements plus élevés et une réduction de la dégradation des sols.

26. Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, approuvées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale en 2012, constituent un cadre mondial sur la gouvernance foncière selon une perspective multisectorielle portant sur certains aspects liés aux droits fonciers coutumiers, aux marchés, à l'investissement, à la fiscalité, aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles et au règlement des conflits et des différends. Les Directives volontaires sont en rapport direct avec au moins 14 cibles des objectifs de développement durable et elles tirent parti des possibilités offertes par la technologie et l'innovation, comme l'aménagement réglementé du territoire pour la gestion durable des terres, des pêches et des forêts.

27. Les Directives volontaires appuient les travaux de nombreuses organisations multilatérales dans le monde et ont donné lieu à des initiatives entre gouvernements

par le biais de la coopération bilatérale et Sud-Sud, à des partenariats entre organisations de la société civile et gouvernements, et à des partenariats entre gouvernements, organisations de la société civile et entreprises du secteur privé. Les partenaires coordonnent leurs travaux avec des plates-formes mondiales et régionales impliquées dans les questions relatives à la terre, telles que le Groupe de travail mondial des donateurs sur les questions de la terre et le Réseau mondial d'outils fonciers du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour évaluer l'application des Directives volontaires dans le cadre des objectifs de développement durable et la promouvoir. Dans ce contexte, les capacités sont renforcées dans les pays pour établir des liens entre les Directives volontaires et le cadre et les directives de l'Initiative sur les politiques foncières en Afrique sur les politiques foncières en Afrique et, au niveau panafricain, pour promouvoir des politiques foncières efficaces afin de garantir un accès équitable à la terre et d'aider les pays à atteindre les objectifs pertinents du Programme 2030.

28. En moyenne, les femmes représentent environ 45 % de la main-d'œuvre agricole dans les pays en développement, et elles sont fortement impliquées dans la production de nourriture et la culture marchande. Néanmoins, dans toutes les régions, elles ont moins accès que les hommes aux ressources et aux possibilités productives liés à la terre, à l'élevage, au travail, à la technologie, à l'éducation, au progrès, aux services financiers et à la prise de décisions, et ce souvent en raison de traditions locales et de facteurs socioculturels. La plupart des régimes fonciers des pays développés et en développement se caractérisent par de fortes disparités entre les sexes dans la répartition des terres, une forte asymétrie de pouvoir, de faibles structures de gouvernance foncière, différentes règles, valeurs et pratiques coutumières non codifiées concernant des contrats de gestion et de location; et des dispositifs religieux, statutaires et juridiques contradictoires.

29. Pour favoriser une gouvernance foncière responsable il faut totalement changer la manière dont les différences hommes-femmes sont perçues et tenir compte des travaux de gouvernance sur le terrain dans l'élaboration de politiques. Des efforts sont déployés pour concevoir des instruments politiques favorisant l'égalité des sexes et des mesures d'incitation pour améliorer l'accès des femmes aux ressources naturelles et aux services en renforçant leur rôle de chef de file et leurs compétences techniques; en améliorant leur accès aux marchés et aux chaînes de valeur agroalimentaires; et en mettant au point des technologies permettant de faire des économies de main-d'œuvre et de renforcer la productivité.

30. Les inégalités entre les sexes dans les droits fonciers peuvent être réduites en renforçant les droits fonciers des femmes par des réformes juridiques, l'attribution de titres de propriété communs et leur inscription dans un registre; en transférant des terres aux femmes par le biais de réformes agraires redistributives, de micro-parcelles et de parcelles collectives; en augmentant leur représentation et leur pouvoir de décisions dans les institutions foncières formelles et informelles, notamment dans les organes de l'administration; et en élaborant des programmes de vulgarisation juridique. Toutefois, pour augmenter la participation et la prise de décisions des femmes dans le développement des terres, il faudra collecter et analyser davantage de données ventilées par sexe afin de constituer une base de données suffisante pour concevoir des politiques et programmes efficaces et inclusifs et suivre les répercussions des interventions en matière de développement sur les hommes et les femmes dans le secteur de l'agriculture.

31. L'objectif général du développement participatif est d'accroître la participation des populations socialement et économiquement marginalisées afin que personne ne soit laissé pour compte. Toutefois, les interventions liées à l'appui à la chaîne d'approvisionnement manquent souvent de continuité et ne sont pas harmonisées. Pour transformer la productivité, le développement de la chaîne de valeur doit être appréhendé selon une approche globale consistant à rassembler tous les acteurs sur des plates-formes spécifiques et à analyser la valeur ajoutée apportée à chaque niveau de la chaîne de valeur, en mettant particulièrement l'accent sur le développement des petites et moyennes entreprises. Les agro-industries devraient favoriser la participation des communautés à des chaînes d'approvisionnement plus solide et plus inclusives qui éliminent les rapports de pouvoir inégaux en permettant aux petits agriculteurs et aux petits producteurs d'être intégrés dans les marchés locaux et régionaux et en veillant à ce que leurs droits soient protégés et promus.

32. Une agro-industrie compétitive peut contribuer à un développement équitable et durable qui crée des emplois, favorise la croissance inclusive et générale et diversifie les produits de consommation de base. Elle favorisera l'autonomisation sociale et économique des groupes vulnérables, en améliorant leur accès à l'alimentation et leur résilience, et leur permettra ainsi de produire davantage de nourriture pour leur propre consommation et à des fins commerciales, ce qui leur procurera une source de revenus supplémentaire.

33. Dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, les agro-industries peuvent permettre de réduire les inégalités et d'atteindre les objectifs en faveur des pauvres. Le renforcement des liens entre les agriculteurs et l'agro-industrie et la promotion des consortiums et groupements d'entreprises peuvent permettre d'améliorer la sécurité sociale et alimentaire, d'accroître les revenus réels des agriculteurs, des travailleurs agricoles et des membres de leur famille, d'améliorer l'accès aux marchés locaux et mondiaux, de renforcer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement et de contribuer à diminuer les pertes matérielles.

34. Pour améliorer la productivité, il convient de mettre l'accent sur le développement de coopératives, d'associations d'entreprises et d'agriculteurs, d'organisations scientifiques et d'associations de femmes qui répondent expressément aux besoins des petits producteurs et entrepreneurs agricoles, tirent des profits des produits des entreprises agricoles et non agricoles intervenant tout au long de la filière et y ajoutent de la valeur. Ces organisations sont indispensables pour aider les petits exploitants agricoles, qui produisent de façon durable sans que cela ait de répercussion sur leur rendement, à surmonter les coûts de commercialisation et à exploiter le potentiel commercial.

## **V. Assurer la viabilité des systèmes alimentaires : objectif de développement durable 2, cible 2.4**

35. Pour réaliser l'objectif consistant à éliminer la faim d'ici 2030 il faut enrayer la dégradation des sols, la déforestation et la désertification, et conserver et restaurer les écosystèmes terrestres tels que les forêts, les zones humides, les zones arides et les montagnes d'ici 2020. Il est nécessaire d'adopter des pratiques agricoles durables et résilientes permettant d'accroître la productivité des petits agriculteurs, de favoriser la création d'emplois dans les entreprises non agricoles et les activités de migration planifiée favorisant l'accès à la nourriture et réduisant la pression exercée

sur les cultures, tout en répondant aux problèmes qui pourraient affecter la sécurité alimentaire. En outre, l'utilisation des terres, les systèmes alimentaires et les services écosystémiques étant de plus en plus influencés par des tendances d'urbanisation, la prospérité rurale et la viabilité des territoires urbains/ruraux sont de plus en plus considérées comme des facteurs essentiels de l'urbanisation durable.

36. Pour assurer une production alimentaire durable il est nécessaire de recourir à un système d'utilisation des sols multifonctionnel qui génère plus de biomasse grâce à une productivité durable des terres et des ressources. Dans le domaine de l'agroforesterie cette approche multifonctionnelle a déjà fait ses preuves en associant une production alimentaire sûre et une résilience environnementale élevée, notamment en introduisant des arbres fertilisants dans un système de culture ou en utilisant des haies pour favoriser la conservation des sols et en réduire l'érosion. Des systèmes agricoles conçus de manière semblable permettent non seulement de fournir des produits agricoles, mais également d'autres services écosystémiques aux régions locales et voisines en maintenant le niveau des ressources de production et intrants. Appliquer une approche semblable à la gestion des ressources hydriques peut améliorer l'exploitation des ressources en eau, en végétaux et en sols et limiter ses effets, tout en prenant en considération l'évolution des conditions environnementales et socioéconomiques.

37. L'agriculture et les systèmes alimentaires sont à la fois les victimes et les moteurs des changements climatiques. L'utilisation des terres agricoles et la déforestation sont responsables de 20 à 30 % du gaz à effet de serre accumulé dans l'atmosphère. Pour leur part, les effets des changements climatiques portent préjudice aux moyens de subsistance agricoles des plus pauvres du monde. Il sera de plus en plus nécessaire de passer à des systèmes alimentaires et agricoles plus durable pour renforcer la résilience aux effets des changements climatiques et assurer la sécurité alimentaire.

38. Les textes issus de la vingt et unième session de la Conférence des États parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Paris en 2015, soulignaient les effets adverses des changements climatiques sur la sécurité alimentaire. L'Accord de Paris se rapportant à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques souligne les liens entre la protection de la sécurité alimentaire, l'élimination de la faim et les effets néfastes des changements climatiques. Environ 90 % des pays ont tenu compte du secteur agricole pour déterminer leurs contributions nationales en matière de changements climatiques. Les pratiques agricoles et agraires durables présentent trois grands avantages : elles améliorent la productivité des petits exploitants agricoles, les moyens de subsistance ruraux et la nutrition; elles renforcent la résilience pour résister aux changements climatiques; et elles permettent de réduire les émissions de carbone et d'accroître les stocks. Il est nécessaire de transformer les politiques agricoles et alimentaires de façon systématique pour faire en sorte qu'elles soient axées sur l'être humain et respectueuses du climat. Le manque considérable de données exigera la poursuite des études des mauvaises herbes, parasites et maladies, notamment les maladies animales, pour faire face aux changements climatiques.

39. La prise de conscience que la nutrition est un élément indispensable pour atteindre les objectifs de développement durable, les habitudes alimentaires font l'objet de plus en plus d'études, non seulement en ce qui concerne leurs bienfaits pour la santé, mais aussi leur capacité à atténuer les effets des changements climatiques. Chaque habitude alimentaire implique différents systèmes de

production et a des émissions et empreintes écologiques différentes<sup>15</sup>. De plus en plus de données concrètes montrent que les habitudes alimentaires qui ont un faible impact sur l'environnement sont souvent bonnes pour la santé<sup>16</sup>.

40. Les activités de renforcement de la résilience menées avec les gouvernements et les partenaires ont mis en évidence un certain nombre de facteurs de réussite essentiels. Il s'agit notamment de bien comprendre les contextes, la topographie et les moyens de subsistance locaux en vue d'orienter correctement les interventions; de mettre les collectivités et les individus, y compris les femmes et les groupes vulnérables, au centre de la planification des activités pour renforcer leur sens des responsabilités à cet égard; et de tenir compte de l'égalité des sexes, de la protection et de la nutrition à tous les niveaux de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des programmes.

41. Compte tenu de l'ampleur des besoins, la résilience face aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe ont constitué des domaines d'action prioritaires dans lesquels il a beaucoup été innové au cours des trois dernières années. De nouvelles approches ont été testées et sont désormais transposées à plus grande échelle. Par exemple, le dispositif pilote relatif au renforcement de la sécurité alimentaire et de la résilience face aux aléas climatiques a permis de fournir un appui financier à 1000 ménages au Guatemala et au Zimbabwe pour anticiper et réduire les conséquences possibles d'El Niño. C'est le premier mécanisme institutionnel à utiliser les prévisions climatiques pour déclencher une action au niveau des communautés avant que les aléas climatiques se produisent. Une analyse coûts-avantages de l'installation au Niger et au Soudan a indiqué qu'une action anticipée fondée sur des prévisions climatiques permettrait de réduire le coût des interventions d'urgence de 50 %.

42. La dégradation des sols et la pénurie d'eau sont également des obstacles majeurs au maintien et au renforcement de la production alimentaire mondiale. L'intensification des cultures énergétiques et alimentaires a entraîné l'exploitation des ressources naturelles à un rythme trop rapide pour qu'elles aient le temps de se reconstituer. L'extraction excessive des ressources entraîne des dégradations importantes de la végétation et des sols, l'appauvrissement des sols en éléments nutritifs et un approvisionnement en eau insuffisant dans les puits et les rivières, ce qui entraîne une nouvelle baisse de la production de matières organiques capables de générer de l'énergie (biomasse). Ce cercle vicieux nuit à la santé environnementale et menace la sécurité alimentaire<sup>17</sup>.

43. Pour accroître la production agricole de façon durable, il faut gérer de façon intégrée les ressources en sols et en eau, tout en introduisant l'eau et les nutriments provenant des déchets organiques sans danger, tels que les boues d'égouts, le

---

<sup>15</sup> Voir Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, *Rapport sur la nutrition mondiale 2015: mesures et redevabilité en vue d'accélérer les progrès mondiaux en matière de nutrition et de développement durable* (Washington, D.C., 2015), p. xxv, disponible à l'adresse: [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/divers16-03/010065698.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers16-03/010065698.pdf).

<sup>16</sup> Voir FAO, *Plates, Pyramids, Planet: Developments in National Healthy and Sustainable Dietary Guidelines: a State of Play Assessment* (2016), disponible à l'adresse: [www.fao.org/3/a-i5640e.pdf](http://www.fao.org/3/a-i5640e.pdf).

<sup>17</sup> Voir Hiroshan Hettiarachchi et Reza Ardakanian (dir.), *Environmental resource management and the Nexus Approach: Managing Water, Soil, and Waste in the Context of Global Change* (Suisse, Springer, 2016).

composte et les eaux usées, dans le cycle de production de la biomasse<sup>18</sup>. En plus de servir de base pour la croissance des végétaux et la production alimentaire, le sol joue un rôle essentiel dans l'approvisionnement en eau potable et la résilience face aux inondations et aux sécheresses. Il abrite également le plus grand stock de carbone terrestre. Sa préservation contribue à l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, tandis que son érosion peut entraîner la détérioration voir la destruction des infrastructures. La protection et la gestion appropriées des sols ont donc des incidences sur la réalisation des objectifs de développement durable 2, 6, 13 et 15.

44. Dans le secteur de la pêche, les petits producteurs contribuent de manière décisive à la sécurité alimentaire et à l'élimination de la pauvreté. Les petits pêcheurs fournissent près de la moitié de l'offre mondiale de produits de la mer, mais restent défavorisés en matière d'accès aux marchés et aux ressources. Le développement général du secteur de la pêche ainsi que la pression exercée de façon accrue par d'autres secteurs (tels que le tourisme, l'aquaculture, l'agriculture, l'énergie, les activités extractives, l'industrie et le développement des infrastructures), dont l'influence politique ou économique est généralement plus forte, ont contribué à la baisse des ressources aquatiques et aux menaces pesant sur les habitats aquatiques, les écosystèmes et les moyens de subsistance durables des communautés de pêcheurs artisanales. Depuis 30 ans, les prises de poissons sauvages dans le monde sont restées stables, ou ont diminué. L'aquaculture, qui a comblé le déficit en augmentant à un taux composé de 9 %, fournit actuellement environ la moitié de l'ensemble des produits de la mer destiné à la consommation et cette proportion devrait atteindre 60% d'ici à 2030, voire avant.

45. Les changements du climat mondial et régional, conjugués à de nombreux autres facteurs déterminant la répartition et la viabilité des ressources, influenceront sur la capacité du secteur de la pêche à satisfaire la demande de consommation future et sur son efficacité à cet égard. En ce qui concerne la pêche en mer et la pisciculture en eau douce, la difficulté consiste à gérer de façon durable les stocks halieutiques et les écosystèmes, dans un environnement sujet aux fluctuations et aux changements climatiques, de manière à maximiser le rendement sans compromettre les pêches futures et à veiller à la juste répartition des bénéfices, en particulier pour les petits producteurs, étant donné que plus de 90 % de ceux qui dépendent directement des chaînes de valeur de la pêche de capture commerciale travaillent dans le sous-secteur de la pêche commerciale artisanale. Pour cela, il faut avant tout donner aux collectivités de petits pêcheurs les moyens de participer au processus de prise de décision et d'assumer la responsabilité de l'utilisation durable des ressources halieutiques.

46. Une place croissante est accordée au rôle de la pêche dans la nutrition et la sécurité alimentaire, comme suite à la Conférence internationale sur la nutrition, ainsi qu'aux Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté récemment approuvées par le Comité des pêches de la FAO.

47. Dans le contexte des systèmes de production alimentaire viables, les pertes et gaspillages alimentaires, bien que constituant toujours un important sujet de préoccupation, peuvent avoir un effet considérable sur la viabilité des systèmes

---

<sup>18</sup> Voir <http://flores.unu.edu/good-practice-examples-and-future-research-needs/>.

alimentaires en ce qu'ils sont propices à l'action. Les pertes et gaspillages alimentaire dans le monde contribuent largement aux changements climatiques et représentent environ 8 % des émissions totales de gaz à effet de serre au niveau mondial (3,6 gigatonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par an + 0,8 gigatonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par an imputables aux changements dans l'utilisation des sols). Près de 30 % des terres agricoles du monde produisent actuellement de la nourriture qui n'est finalement jamais consommée. En termes de consommation d'énergie, 38 % de la consommation totale d'énergie des systèmes alimentaires mondiaux sert à produire des aliments qui sont finalement jetés ou gaspillés.

48. Bien que la tendance croissante en faveur des aliments transformés entraîne davantage de gaspillage au niveau de la transformation des aliments, elle pourrait également servir à réduire le gaspillage et les pertes. À titre d'exemple, seulement 50% des poissons traités industriellement sont transformés en aliments, mais grâce à des technologies simples et novatrices, les micronutriments présents dans certains morceaux de gros poissons considérés comme des déchets sont commercialisés à bas prix et constituent donc une source supplémentaire de fer, de zinc et de calcium.

49. La transformation des produits alimentaires peut accroître la résilience des groupes vulnérables aux chocs extérieurs en tirant le meilleur parti du capital financier, humain, physique et social. Aux étapes de collecte (post-récolte) et de transformation de la chaîne d'approvisionnement, il est possible d'influencer considérablement la sécurité alimentaire grâce aux mesures suivantes :

a) Apporter une valeur ajoutée aux matières premières et accroître les revenus des petites entreprises de transformation d'aliments et d'augmenter le rendement des agriculteurs<sup>19</sup>;

b) Faire intervenir toute une gamme de produits alimentaires locaux et contribuer à l'économie locale et à l'indépendance, l'autonomie et la souveraineté alimentaire du pays;

c) Favoriser la création d'emploi dans les entreprises non agricoles et diversifier les moyens de subsistance des groupes vulnérables;

d) Augmenter les différents produits alimentaires disponibles dans les ménages et des communautés en diminuant les pertes alimentaires après récolte et dans les stocks;

e) Améliorer l'accès des pauvres des zones urbaines et rurales à l'alimentation. À titre d'exemple, en Afrique subsaharienne, les pertes de céréales après récolte pourraient rapporter 4 milliards de dollars par an, et les denrées alimentaires perdues pourrait satisfaire les besoins alimentaires annuel minimum d'au moins 48 millions de personnes<sup>20</sup>;

f) Cibler les problèmes relatifs à la périssabilité et au caractère saisonnier des aliments en prolongeant la durée de conservation, améliorant ainsi la disponibilité des aliments à l'échelon des communautés;

---

<sup>19</sup> Voir Stephen Morse, Nora McNamara et Moses Acholo, « Sustainable Livelihood Approach: A critical analysis of theory and practice », Geographical Paper n° 189 [Département de géographie, Université de Reading (Royaume-Uni), 2009], disponible à l'adresse [www.reading.ac.uk/web/FILES/geographyandenvironmentalscience/GP189.pdf](http://www.reading.ac.uk/web/FILES/geographyandenvironmentalscience/GP189.pdf).

<sup>20</sup> Voir Fondation Mo Ibrahim, « African agriculture: from meeting needs to creating wealth » (Tunis, 2011), p. 4.

g) Fournir une plate-forme pour la création des syndicats et de coopératives, tout en encourageant différents groupes vulnérables à parler d'une seule voix par le biais de technologies, d'infrastructures et de connaissances.

## **VI. Préserver la diversité génétique de l'agriculture, favoriser l'accès et le partage des avantages : objectif de développement durable 2, cible 2.5**

50. Outre les efforts visant à accroître la productivité agricole et à éradiquer la faim, on cherche de plus en plus à limiter les conséquences à long terme de la perte de biodiversité. La diversité génétique des cultures est essentielle pour renforcer la résilience dans l'agriculture et empêcher la dévastation des cultures à grande échelle en raison de l'évolution des conditions environnementales. Toutefois, la perte de biodiversité due aux activités humaines s'est accélérée au cours des 50 dernières années – jusqu'à 75 % de la diversité génétique des cultures a déjà disparu et seulement 40 types de cultures satisfont désormais 95 % des besoins énergétiques alimentaires mondiaux, tandis qu'un sous-ensemble de cinq cultures céréalières fournissent 60 % de l'apport énergétique mondial.

51. Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture est le seul accord international juridiquement contraignant concernant la gestion durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. En favorisant la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques, le Traité établit un lien important entre la gestion durable des ressources naturelles et agricoles dans le contexte des changements climatiques.

52. Le régime international d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages sur lequel se fonde la cible 2.5 de l'objectif de développement durable 2, est composé de la Convention sur la diversité biologique, du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique, et d'instruments complémentaires tels que le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et les Lignes directrices de Bonn sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation<sup>21</sup>.

53. Le Système multilatéral d'accès et de partage des avantages du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture facilite la coopération nécessaire entre les pays en matière d'échange de ressources phytogénétiques à des fins de recherche agronomique et de sélection en vue d'accroître la résilience de la production agricole et de promouvoir l'agriculture durable. Le Système multilatéral donne actuellement accès à des informations sur plus de 1,8 million de ressources phytogénétiques, et plus de 3,2 millions de demandes d'accès ont abouti depuis 2007. Dans le cadre du Système multilatéral, le Traité contribue à la réalisation des cibles 2.5 et 15.6 de l'objectif de développement durable, qui sont liées à la conservation des ressources génétiques, à l'accès à celles-ci et au partage des avantages qu'elles présentent et sont alignées sur les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique 13 et 16 (voir UNEP/CBD/COP/DEC/X/2, annexe, sect. IV). L'accès aux ressources et le partage des avantages seront

<sup>21</sup> Voir UNEP/CBD/COP/10/27, décision X/1.

également abordés dans les négociations relatives à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer sur la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale.

54. En tant que principal mécanisme de partage des avantages, le Fonds de partage des avantages du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture vise à aider les petits agriculteurs et les éleveurs locaux dans les pays en développement à adapter les semences et les cultures locales en fonction de l'évolution des besoins environnementaux et sociaux et, partant, à préserver leurs moyens de subsistance. Le Fonds aide les institutions des pays en développement qui élaborent des plans stratégiques à faire face aux changements climatiques en utilisant la diversité génétique et à mettre au point des variétés de cultures résistantes aux variations climatiques. Il soutient également le renforcement des capacités des institutions de recherche dans le codéveloppement et le transfert de technologies pour la préservation de la biodiversité, la sélection et la recherche génomique. Depuis 2009, plus de 200 institutions et 40 pays ont participé et ont été soutenus dans leurs efforts visant à mettre au point des cultures résistantes aux variations climatiques. Le Fonds, mécanisme clef qui s'inscrit dans la stratégie de financement du Traité, a été créé pour améliorer la disponibilité des ressources financières consacrées à la mise en œuvre des activités qui en découlent et veiller à ce qu'elles soient fournies de façon transparente, efficiente et efficace.

55. Les petits exploitants agricoles familiaux, les peuples autochtones et leurs systèmes alimentaires et connaissances traditionnelles contribuent considérablement à la viabilité environnementale et à la préservation des systèmes agricoles sur le plan génétique ; ils comprennent en effet de manière précise les écologies locales et les capacités des terres, et parviennent à maintenir une certaine productivité sur des terres souvent marginales grâce à des techniques complexes et novatrices de gestion des terres qui associent connaissances locales, produits traditionnels et technologies modernes.

56. Dans l'article 9 du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture consacré aux droits des agriculteurs, les Parties contractantes reconnaissent les efforts et l'énorme contribution que les agriculteurs ont apportés à la protection et à la mise en valeur de la diversité des cultures . Toujours dans cet article, les pays sont invités à prendre des mesures pour assurer, entre autres : la protection des connaissances traditionnelles; le droit de participer équitablement au partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources phytogénétiques ; le droit de participer à la prise de décisions, au niveau national, sur les questions relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phytogénétiques; et le droit de conserver, d'utiliser, d'échanger et de vendre des semences de ferme. Ce traité permet donc aux pays de mieux prendre conscience de l'importance des droits des agriculteurs du partage d'expérience et de connaissances en vue de leur réalisation.

## VII. Moyens de mise en œuvre

### Investissement: objectif de développement durable 2, moyens de mise en œuvre 2.a

57. Le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement encourage les États Membres à s'engager à améliorer davantage la sécurité alimentaire et la nutrition en accordant une attention particulière aux petits exploitants et aux agricultrices, ainsi qu'aux coopératives agricoles et aux réseaux d'exploitants agricoles<sup>22</sup>. Le système des Nations Unies a un rôle central à jouer dans la promotion de l'intégration des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires récemment approuvés par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale<sup>23</sup> dans les politiques, législations et plans d'investissement au niveau national.

58. Le paysage de l'investissement se caractérise par de nouvelles sources de financement, notamment un nombre croissant de fondations privées et des fonds d'investissement. De nouvelles institutions de financement voient le jour, notamment le Fonds vert de Copenhague pour le climat ainsi que des banques de développement, telles que la Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure, dirigée par la Chine, et la Nouvelle Banque de développement, gérée par le Brésil, la Chine, l'Inde, la Fédération de Russie et l'Afrique du Sud (les pays du groupe BRICS).

59. Les institutions financières internationales, notamment les banques mondiales et régionales de développement, demeurent une importante source de financement de l'alimentation et de l'agriculture. En 2014, les trois principaux bailleurs de fonds auxquels le secteur public a recours dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture étaient : la Banque mondiale (plus de 3 milliards de dollars); la Banque asiatique de développement (environ 1,26 milliard de dollars); et le Fonds international de développement agricole (FIDA) (713 millions de dollars). La Société financière internationale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement sont les principaux bailleurs de fonds auxquels le secteur privé a recours. Ils allouent respectivement, pour l'alimentation et l'agriculture, plus de 1,3 milliard de dollars et près d'un milliard de dollars. Il y a bon espoir que les prêts agricoles par les institutions financières internationales continueront d'augmenter. À titre d'exemple, la Banque africaine de développement envisage de tripler son investissement agricole et de le faire passer de 700 millions de dollars à 2,4 milliards de dollars par an pour les 10 prochaines années, à partir de 2017<sup>24</sup>.

60. Désormais dans sa septième année, le Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, créé en 2010 pour aider à la mise à exécution des engagements pris par le Groupe des 20 en 2009, continue de jouer un rôle déterminant dans le paysage de l'investissement agricole. À ce jour, le programme a reçu des annonces de contributions d'un montant total d'environ 1,3 milliard de dollars, dont 1 milliard de dollars alloués à son guichet du secteur public qui appuie

---

<sup>22</sup> Voir résolution 69/313, par. 13.

<sup>23</sup> Disponible à l'adresse <http://www.fao.org/3/a-au866f.pdf>.

<sup>24</sup> Voir FAO, FIDA et PAM, *Objectif Faim Zéro*.

les programmes pilotés par les pays qui résultent d'exercices de planification nationaux menés dans l'ensemble du secteur tels que le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, et 0,3 milliard de dollars alloués à son guichet du secteur privé, qui offre des prêts à long et à court terme, garantit des crédits et apporte des capitaux pour appuyer des activités du secteur privé tendant à améliorer le développement agricole et la sécurité alimentaire. Le Programme devrait faire un nouvel appel à propositions avant la fin de 2016, et espère récolter un montant supplémentaire de 150 millions de dollars.

## **Commerce: objectif de développement durable 2, moyens de mise en œuvre 2.b**

61. La dixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tenue à Nairobi en décembre 2015, a abouti à l'adoption d'une déclaration ministérielle et de six décisions ministérielles, dont quatre faisant expressément référence à l'agriculture et portant plus particulièrement sur la concurrence à l'exportation, le mécanisme de sauvegarde spéciale en faveur des pays en développement, la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et le coton. Il convient de noter que les engagements sur la concurrence à l'exportation prévoient que les pays développés éliminent immédiatement leurs subventions à l'exportation, sauf pour petit nombre de produits agricoles, tandis que les pays en développement auront jusqu'à la fin de 2018 pour les éliminer et à un rythme plus lent dans certains cas. En ce qui concerne les autres types de politiques d'exportation (crédits à l'exportation, aide alimentaire et les organismes de commerce d'État <<UNTERM), les disciplines figurant dans la décision sont moins stricts, mais visent également à réduire au minimum les éventuels effets de distorsion de ces politiques sur le commerce.

62. Dans sa décision sur la détention de stocks publics, la Conférence ministérielle a réaffirmé l'accord conclu précédemment par l'OMC dans sa Décision du Conseil général du 27 novembre 2014, qui prévoit que les membres ne mettront pas en cause, dans le cadre du Mécanisme de règlement des différends de l'OMC, le respect par un membre en développement de ses obligations concernant le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges accordé pour les cultures vivrières essentielles traditionnelles, conformément aux programmes existants de détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire. Dans sa décision sur les mécanismes de sauvegarde spéciale, la Conférence ministérielle a défini un programme de travail pour les négociations sur la question, et a aussi réaffirmé que les pays en développement auraient le droit d'avoir recours à un tel mécanisme.

63. L'accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (voir WT/MIN (13)/36 ou WT/L/911 et WT/L/940) offre la possibilité de réduire le temps et le coût du commerce international en imposant des obligations contraignantes aux membres de l'OMC en vue d'améliorer la transparence et l'efficacité des procédures aux frontières. Le traitement rapide et facile des transactions commerciales est d'une importance critique pour la compétitivité des entreprises sur le plan international, en particulier en ce qui concerne le commerce des produits agricoles, qui sont sensibles au facteur temps en raison de leur courte durée de conservation.

## **Volatilité des prix et marchés de denrées alimentaires : objectif de développement durable 2, moyens de mise en œuvre 2.c**

64. Les consommateurs de produits alimentaires à faible revenu en zones urbaines et rurales sont particulièrement vulnérables aux fluctuations des prix de la nourriture et des revenus, étant donné que l'alimentation représente une grande partie de leurs dépenses domestiques, souvent plus de 60 %. La croissance urbaine rapide et l'augmentation de la pauvreté en milieu urbain suscitent des préoccupations quant à la sécurité alimentaire et aux systèmes d'approvisionnement et de distribution dans les zones urbaines.

65. Un environnement commercial prévisible (comme le prévoit la cible 17.10 de l'objectif de développement durable 17) peut contribuer à promouvoir les investissements à long terme qui pourraient renforcer davantage les capacités productives d'un pays. Les conditions d'accès aux marchés, à la fois l'accès aux marchés étrangers des biens exportés par un pays et l'accès aux marchés intérieurs des biens importés, sont donc un facteur déterminant de l'efficacité du commerce comme moyen de mise en œuvre. Les droits de douane appliqués aux biens importés ont diminué au fil du temps dans les pays développés, les pays en développement et les pays les moins avancés. Les principaux facteurs de cette tendance mondiale sont la libéralisation progressive obtenue dans le cadre du système commercial multilatéral, ainsi que l'élargissement récent de l'accès préférentiel aux marchés dans le cadre d'accords de commerce régionaux, la libéralisation unilatérale des droits de douane et la mise en place de mécanismes de préférences non réciproques.

66. Le Système d'information sur les marchés agricoles, lancé par le Groupe des 20 en 2011 comme une plate-forme interinstitutions visant à améliorer la transparence des marchés alimentaires internationaux et à faciliter la coordination des politiques en période d'incertitude des marchés, est l'un des mécanismes essentiels pour améliorer la transparence des marchés agricoles. En travaillant en étroite collaboration avec les pays participants, le système a permis d'améliorer les informations disponibles concernant les marchés et les politiques, auxquelles le public peut accéder librement via une base de données ouverte; d'aider les pays à mettre en œuvre les méthodes améliorées de collecte, d'analyse et de diffusion des données; de donner de nouvelles perspectives pour mieux comprendre et suivre l'évolution des marchés; et de favoriser le dialogue sur les politiques et l'apprentissage mutuel entre les pays participants dans le cadre de son Groupe d'information sur le marché alimentaire mondial et de son Forum de réaction rapide<sup>25</sup>.

### **Technologie**

67. Le développement agricole et rural peut être stimulé par l'application de moyens novateurs pour utiliser les technologies de l'information et des communications (TIC) dans le domaine rural, en mettant principalement l'accent sur l'agriculture. L'amélioration de l'accès à l'information peut aider les parties prenantes du secteur agricole à prendre des décisions en connaissance de cause et à utiliser les ressources disponibles de la manière la plus productive et durable

---

<sup>25</sup> Voir [www.amis-outlook.org/](http://www.amis-outlook.org/).

possible. Dans un secteur qui est de plus en plus fondé sur les connaissances, l'accès aux bonnes informations, au bon moment, sous la forme appropriée et par les voies appropriées peut avoir une influence cruciale sur les moyens de subsistance dont disposent les personnes impliquées dans l'agriculture et dans les domaines connexes.

68. Les TIC offrent d'excellentes possibilités pour stimuler la croissance économique, promouvoir l'agriculture intelligente face au climat, améliorer les moyens de subsistance et accroître l'efficacité des chaînes de valeur agricole. Certaines de ces technologies peuvent servir à la cyberagriculture, notamment les applications Internet, les outils de télédétection et les technologies d'analyse de données, ainsi que la radio, les téléphones, les téléviseurs, les réseaux de données, les téléphones mobiles et les satellites. Les systèmes mobiles d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité sur téléphones cellulaires sont utilisés pour appuyer la prise de décisions lorsque d'autres formes de collecte de données ne peuvent pas être utilisées ou comportent de hauts risques. La technologie nucléaire est souvent utilisée pour évaluer la dégradation des sols et les pertes dues à l'érosion des sols, mesurer l'efficacité des stratégies de conservation des sols et de l'eau et dépolluer l'eau, le sol et l'air<sup>26</sup>.

69. Les systèmes d'imagerie satellitaire fournissent de plus en plus de données et d'informations pour la surveillance de la production agricole et la détection précoce de conditions météorologiques défavorables et de catastrophes provoquées par des phénomènes naturels. Dans le cas de catastrophes et de situations d'urgence humanitaire complexes, la communication par satellite facilite la coordination, élément indispensable pour mesurer rapidement l'étendue des dégâts et organiser la planification complexe en matière d'alimentation, d'eau et d'autres produits de première nécessité. La technique de navigation et de positionnement par satellite est indispensable pour suivre et localiser les efforts en matière de sécurité alimentaire déployés au cours de ces événements dévastateurs.

## **VIII. Harmonisation des efforts mondiaux concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030**

70. Le Secrétaire général a lancé le Défi Faim Zéro lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012. Articulé autour de cinq éléments – qui, appliqués de concert, permettraient d'éliminer la faim et les pires formes de malnutrition et de mettre en place des systèmes agricoles durables et inclusifs –, le Défi a réuni différentes parties prenantes pour mettre au point une stratégie commune et améliorer l'image de désespoir associée à la faim.

71. Le Défi Faim Zéro a rassemblé de multiples acteurs autour d'une vision commune d'un monde libéré de la faim, de la malnutrition et de la pauvreté en milieu rural, grâce à une approche intégrée et à la transformation des systèmes alimentaires. De mai à octobre 2015, le système des Nations Unies a participé à

<sup>26</sup> L'AIEA a entrepris une cinquantaine de projets de coopération technique sur la gestion de l'eau et des sols aux échelons national, régional et interrégional.

l'Expo Milano 2015 sur le thème « Défi Faim Zéro – Unis pour un monde durable », et a mis l'accent sur les efforts de collaboration qu'il a déployé pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et favoriser le dialogue et sensibiliser le public aux questions de la sécurité alimentaire et la nutrition, du développement rural et de la gestion durable des ressources naturelles.

72. Le Défi Faim Zéro et les différents éléments intégrés et interconnectés qui le composent ont également servi de source d'inspiration pour l'objectif de développement durable 2 du Programme 2030. Depuis l'adoption de ce Programme, le Défi a été réorienté pour être pleinement alignés sur tous les objectifs de développement durable. Les cinq éléments du Défi Faim Zéro, s'ils sont intégrés dans les stratégies de mise en œuvre de l'objectif menées au niveau national, pourront permettre de mettre un terme à la faim et de faire progresser la réalisation d'un large éventail d'autres objectifs. Un total de 167 États Membres se sont engagés à atteindre l'objectif faim zéro, de même que 50 acteurs non étatiques et des dizaines de milliers de personnes.

73. En 2014 et 2015, l'Équipe spéciale de haut niveau sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale du Secrétaire général, composée de 23 départements, organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods, de l'OCDE et de l'OMC, a axé ses travaux sur l'appui au Défi Faim Zéro. En janvier 2016, elle a rendu public un ensemble de notes consultatives pour orienter l'action et les politiques en vue d'assurer la cohérence conceptuelle et de faciliter la mise en œuvre et le suivi des progrès accomplis.

74. Afin de relever les nouveaux défis du Programme 2030 et de l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Équipe spéciale a renouvelé son mandat afin de l'aligner pleinement sur le Programme 2030. Elle cherche à donner des orientations politiques à ses 23 membres pour faciliter la convergence et l'harmonisation. Elle visera à favoriser la cohérence et la coordination des politiques de haut niveau du système des Nations Unies sur les questions liées à la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et aux systèmes agricoles et alimentaires durables, en créant des synergies entre les organismes pour appuyer l'action au niveau des pays et la mise à disposition de moyens à cet effet.

75. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable sert de plate-forme centrale pour les opérations de suivi et d'examen du Programme 2030. Il prend des initiatives politiques, donne des orientations et formule des recommandations sur la mise en œuvre et le suivi du Programme pour veiller à la prise de décisions éclairées et fondées sur des données scientifiques. Le cycle 2016-2017 du Forum de haut niveau a pour thème « éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation », et il sera l'occasion de procéder à un examen approfondi des objectifs de développement durable 1, 2, 3, 5, 9 et 14 à sa cinquième session en 2017.

76. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale est un comité intergouvernemental inclusif de l'Organisation des Nations Unies, qui rassemble des acteurs du monde entier dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition afin de renforcer la coordination et la convergence des politiques en faveur de la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous. La nature inclusive de ses processus permet la participation des gouvernements, des organisations de la société civile, du secteur privé, du système des Nations Unies, des instituts de

recherche internationaux dans le domaine de l'agriculture et des institutions financières. Un groupe indépendant et pluridisciplinaire d'experts de haut niveau alimente les débats.

77. En octobre 2015, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a approuvé le cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées, qui répond aux besoins des groupes les plus vulnérables. Il a également décidé de placer la mise en œuvre du Programme 2030 au centre de son action, et a créé un groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable afin de déterminer comment, dans le cadre de son mandat, il pourrait aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030 et assister le Forum politique de haut niveau pour le développement durable dans l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Une proposition en vue de sa participation à la réalisation du Programme de 2030 lui sera présentée pour approbation à sa quarante-troisième session, qui se tiendra à Rome en octobre 2017.

78. En avril 2016, l'Assemblée générale a proclamé la décennie 2016-2025 Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (voir résolution 70/259). La Décennie se fonde sur la Déclaration de Rome sur la nutrition et son Cadre d'action. Dans sa résolution, l'Assemblée générale a demandé à la FAO et à l'OMS de définir et d'élaborer un programme de travail pour 2016-2025, et de déterminer la façon dont les parties prenantes du monde entier y contribueront, grâce à des dispositifs de coordination tels que le Comité permanent de la nutrition et à des instances multipartites telles que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

79. Afin de mieux harmoniser les activités des Nations Unies en matière de nutrition et de s'assurer que le système des Nations Unies est à la hauteur, l'Agenda mondial des nations unies pour la nutrition a été lancé en 2015 pour harmoniser les activités des organismes des Nations Unies ayant un mandat dans la nutrition, notamment la FAO, le FIDA, l'UNICEF, le PAM et l'OMS<sup>27</sup>.

80. L'initiative Renforcer la nutrition est un mouvement piloté par des pays, qui regroupe différents secteurs et parties prenantes dont la mission commune est de mettre un terme à la malnutrition. En juillet 2016, 57 pays et deux États de l'Inde s'étaient engagés à renforcer la nutrition. Ces efforts pilotés par des pays sont soutenus par plus de 3 000 organisations locales, nationales et internationales de la société civile, 169 entreprises nationales collaborant dans le cadre du réseau des entreprises de l'initiative Renforcer la nutrition, des réseaux des Nations Unies pour l'initiative établis dans les 57 pays et du réseau des donateurs de l'initiative Renforcer la nutrition, réunissant des donateurs bilatéraux, des fondations et des banques de développement pour veiller à ce que la nutrition demeure une priorité du développement. Les champions de la nutrition à tous les niveaux de l'initiative se mobilisent de façon plus en plus efficace en faveur de l'investissement dans le domaine de la nutrition, à l'aide de données recueillies au moyen d'exercices d'analyse budgétaire en vue de récolter plus de fonds publics et de mieux les dépenser.

---

<sup>27</sup> Agenda mondial des nations unies pour la nutrition 2015, disponible à l'adresse : [http://www.unscn.org/files/Activities/SUN/EXE\\_HDEF\\_UN\\_Global\\_Nutrition\\_Agenda\\_FR.pdf](http://www.unscn.org/files/Activities/SUN/EXE_HDEF_UN_Global_Nutrition_Agenda_FR.pdf).

## **IX. Conclusions et recommandations**

81. Pour optimiser le rôle joué par l'agriculture s'agissant de garantir la sécurité alimentaire et d'améliorer la nutrition, il ne faut pas se limiter à des interventions visant à accroître la productivité agricole ou augmenter les revenus. Il est plus crucial que jamais de reconnaître le caractère multifonctionnel de l'agriculture dans le cadre des efforts déployés pour doubler la productivité agricole et les revenus des petits exploitants agricoles, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et préserver la diversité génétique agricole. Une action coordonnée en vue de garantir une production, une transformation et une distribution durables des produits alimentaires agricoles cultivés localement pourrait garantir la sécurité alimentaire et la nutrition, réduire les pertes et le gaspillage, améliorer la qualité des terres et des sols, protéger les écosystèmes et la diversité génétique et renforcer la résilience face aux changements climatiques. À cette fin les recommandations suivantes sont présentées pour examen :

**a) Mettre en œuvre des politiques et des mesures de protection sociale visant à garantir l'accès à la sécurité alimentaire et nutritionnelle;**

**b) Améliorer la nutrition en mettant à profit les chaînes d'approvisionnement alimentaire et en généralisant l'utilisation des cultures vivrières biofortifiées;**

**c) Intensifier l'action contre la faim et la malnutrition dans les zones urbaines pauvres;**

**d) Intégrer la nutrition et promouvoir une alimentation saine dans les plans d'investissement et les politiques alimentaires et agricoles au niveau national;**

**e) Élargir les efforts visant à accroître le taux d'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois de la vie;**

**f) Faciliter la participation et le dialogue inclusif concernant les politiques et programmes en faveur de la nutrition, de l'agriculture et du développement rural, en particulier avec les partenaires concernés, en vue de créer un environnement favorable à des approches multisectorielles et à une action efficace à plus grande échelle;**

**g) Améliorer l'accès des petits exploitants agricoles, en particulier les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les personnes en situation vulnérable, aux crédits et autres services financiers, aux marchés, à la propriété foncière, à la formation, au savoir et à des technologies de prix abordable;**

**h) Renforcer les droits fonciers des femmes et accroître leur représentation dans les institutions foncières formelles et informelles;**

**i) Gérer de façon intégrée les ressources en eau et en sols;**

**j) Donner aux collectivités de petits pêcheurs les moyens de participer au processus de prise de décision et d'assumer la responsabilité de l'utilisation durable des ressources halieutiques;**

**k) Réduire les pertes et gaspillages alimentaires pour rendre les systèmes alimentaires plus durables;**

- l) Respecter les droits des peuples autochtones et reconnaître le rôle des connaissances traditionnelles et des systèmes de distribution de semences;**
  - m) Augmenter les investissements publics et privés dans l'agriculture durable, la gestion des terres et le développement rural dans l'intérêt des petits exploitants locaux;**
  - n) Améliorer le fonctionnement des marchés et des systèmes commerciaux;**
  - o) Veiller à la collecte de données et de statistiques ventilées par sexe sur un plus large éventail d'indicateurs portant sur l'alimentation et la nutrition.**
-